

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 février 2019

RÉFÉRENDUMS D'INITIATIVE CITOYENNE - (N° 1558)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL23

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 5

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Une société construite sur des règles censées être fondamentales mais qui, en même temps, sont sujettes à des changements perpétuels, est une société structurellement fragilisée.